

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 27

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 20

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« cotisations employeurs »

les mots :

« cotisations à la charge de l'employeur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.